

Qu'est-ce que la bio ?

L'agriculture biologique est un mode de production qui a pour objectif de rapprocher au maximum des conditions naturelles de vie des animaux et des plantes. Ce principe de base se décline sur les objectifs et les méthodes suivants. L'agriculture biologique est née en Europe au début du siècle dernier sous l'influence de divers courants philosophiques et agronomiques qui avaient pour but de :

- permettre aux sols de conserver leur fertilité naturelle

- privilégier l'autonomie des exploitations agricoles
- établir des relations directes avec les consommateurs
- fournir des produits de qualité
- respecter l'environnement

L'agriculture biologique est développée en France à partir des années cinquante sous l'impulsion de producteurs qui se sont organisés afin de promouvoir un mode alternatif de production agricole qui repose sur des principes éthiques : écologiques, sociaux et économiques.

Objectifs écologiques Le respect des écosystèmes naturels est la règle essentielle de l'agriculture biologique, elle conduit au refus du recours aux produits chimiques de synthèse et vise à :

- préserver les équilibres naturels du sol et des plantes,
- favoriser le recyclage,
- rechercher l'équilibre en matières organiques,
- choisir les espèces animales et végétales adaptées aux conditions naturelles,
- respecter au mieux les paysages ainsi que les zones sauvages,
- préserver la biodiversité.

Objectifs sociaux

- La recherche de nouveaux équilibres

- Respecter la santé humaine et animale

- Privilégier les rapports de coopération plutôt que de compétition

- Respecter l'équité entre les différents acteurs des filières

- Permettre aux producteurs de vivre de leur travail et de leurs terres

- Proposer des aliments sains et équilibrés

- Établir des liens directs avec les consommateurs

- Favoriser l'emploi dans le secteur agricole

- Objectifs économiques

La recherche d'un développement économique cohérent La limitation des intrants chimiques de synthèse s'accompagne d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire et participe à un équilibre économique satisfaisant des exploitations. Les acteurs de la filière agrobiologique cherchent à entretenir un lien privilégié avec les consommateurs : la pratique de la vente directe permet aux deux extrémités de la filière agroalimentaire de se rencontrer et échanger sur les liens qui les unissent. Adaptée à tous les types de contextes naturels, l'agriculture biologique peut aussi prendre place dans des espaces ruraux devenus insuffisamment concurrentiels pour l'agriculture conventionnelle ; en ce sens, l'agrobiologie contribue à une occupation équilibrée des territoires et au renforcement d'une activité socio-économique dans les zones rurales. La filière agrobiologique est un des rares secteurs agroalimentaires connaissant une phase de croissance remarquable, considérée par les experts comme durable. On comptait ainsi, en 2003, près de 11 500 agrobiologistes occupant une surface de près de 550 000 hectares, soit plus de 1,8 % des producteurs et des surfaces en France. Un cadre réglementaire fort Les règles de production biologiques sont consignées dans des cahiers des charges établis par les professionnels et homologués par l'État français et/ou par l'Union Européenne. Le respect de ces règles est vérifié par des organismes certificateurs indépendants qui contrôlent chaque unité de production et de transformation de produits biologiques. Ce contrôle, payé par l'opérateur, est effectué au minimum une fois par an et autant que nécessaire en rapport avec la complexité du processus de fabrication, tant pour la production que pour la transformation ; il aboutit à la certification des produits. Il est pour le consommateur la garantie que les produits qu'il achète auront été élaborés en respectant des cahiers des charges rigoureux.